que le manège, qui se trouve à l'extérieur, était en marche, son fils César, âgé de 5 ans, qui jouait dans la cour, avança la main gauche près des engrenages : l'index fut saisi par les dents et horriblement broyé.

Le docteur Dewyn, après avoir chloroformé le pauvre enfant, a fait l'amputation du doigt mutilé, au milieu de la dernière phalange.

Simple police. — *Audience du 8 juin 1893.* — L'audience n'est ouverte qu'à 9 heures 1\|2; elle est présidée par M. Brocart, juge de paix du canton sud; M. Rembauville, commissaire central, occupe le siège du Ministère public.

Questions de voirie. — Enfin, la fameuse affaire dont nous avons déjà dit quelques mots, qui a fait noircir tant de papiers, et qui a même nécessité une descente sur les lieux, a reçu une solution. Il s'agissait de certains travaux que le procès-verbal qualifie de confortatifs, exécutés à un mur de la rue des Champs. L'angle de ce mur avait été accroché par une voiture, et il en était tombé quelques briques, qu'on avait remises en place ; en outre, on avait réparé quelques joints. Mais on constata, et cela remonte au mois de juillet dernier, que d'autres menus travaux avaient dû être exécutés auparavant, et on releva quatre chefs de contravention à la charge du propriétaire : 1° Reconstruction d'une porte; 2° Réparation à l'angle d'un mur; 3° Reconstruction d'une fenêtre, et 4° Rejointoiement à une partie de mur.

Les trois premiers chefs ont été écartés, parce qu'ils n'ont pas été constatés par l'agent, au mois de juillet, et qu'on produit à l'audience des mémoires d'entrepreneurs, d'où il résulterait que les travaux remonteraient à 1887, et qu'ils sont atteints par la prescription dont le délai est d'un an en l'espèce.

Le rejointoiement seul est donc retenu et, ce qui est singulier, c'est que le propriétaire croyait s'être mis en règle. Il avait, en effet, adressé sa demande à la mairie; mais il l'avait formulée non sur timbre mais sur papier libre. On n'en avait pas tenu compte, et le propriétaire ne voyant rien venir, avait cru pouvoir passer outre.

Enfin par application de l'Edit de 1607 et l'artible 471 du code pénal, le juge admettant les circonstances atténuantes prononce une condamnation à 3 fr. d'amende. Et comme les travaux ne sont pas considérés comme confortatifs, il n'en ordonne pas la démolition.

Plusieurs autres applications sévères de l'Edit de 1607 ont été faites à l'audience, pour réparations sans autorisations ; et il n'est accordé qu'un délai de 5 jours pour démolir.

Il viendra à une prochaine audience, une affaire du même genre, mais plus curieuse encore : Pour faire entrer, dans la cour d'une filature, un groupe de volumineux générateurs, il avait fallu faire une trouée, de chaque côté, dans les soubassements en grès de la grand'porte; et les pierres avaient aussitôt été remises en place. Or le mur, qui est très long, par parenthèse, est frappé d'alignement. Le fait d'avoir bouché les trous a été qualifié de *Travaux confortatifs*, et le filateur sera certainement mis en demeure de démolir une seconde fois ; il y aura donc un vide de chaque côté de sa grand'porte ; où il lui faudra abattre le mur en entier?

Halluin avait encore fourni son large contingent d'affaires; la plupart des contrevenants, ou plutôt des contrevenantes, doivent avoir recours à un interprète; heureusement, plusieurs agents de police savent les deux langues.

Trois inculpés seulement ont été condamnés à la prison : le sculpteur C.... qui s'était vu dresser coup sur coup plusieurs procès-verbaux, et qui a fini par se faire conduire à Lille, 1 jour, pour ivresse en récidive.

J. D..., ce marchand de chiffons qui, l'année dernière, avait fait, sous un pont du Clinquet, une si belle trouvaille de toutes sortes d'étoffes qu'il s'était empressé de vendre à son profit, ce qui lui avait valu 3 mois de prison, 1 jour et 11 fr., pour tapage injurieux et dommages causés à la propriété mobilière d'autrui.

Sur 50 affaires, 9 ont été remises à quinzaine, pour citations et productions de témoins.

L'audience a été levée à midi 1\|4.

Halluin. — *Un soldat en absence illégale.* — Un militaire, A.D., incorporé au 62e de ligne à Paris, avait quitté son régiment sans permission dimanche dernier. Il a été arrêté à Halluin par la gendarmerie dans la journée de jeudi et conduit à Lille pour être de là dirigé d'office sur son corps.

LILLE

L'école des Arts et métiers. — Dans le projet de budget des travaux publics, nous relevons que le crédit demandé pour 1894 afin de continuer les travaux de l'Ecole des Arts et Métiers de Lille, s'élève à 407,000 francs. Ce crédit, en 1893, n'était que de 200,000 francs.

Au 31 décembre de l'année dernière, les dépenses effectuées s'élevaient à 1,750,000 francs sur un devis total de 4,380,100 francs.

Une tentative de vol. — Des malfaiteurs ont pénétré, mercredi soir, chez M. Chesnelong, avocat, 99, rue Royale. Ils ont dû sans doute être dérangés dans leur besogne car, ayant tout fouillé, ils n'ont rien emporté.

Concerts et Spectacles

Bondues. — Dimanche 11 juin 1893, à 4 heures 1\|2 du soir, dans la cour de l'école, grand concert vocal et instrumental offert par l'Association des anciens élèves de Bondues, avec le bienveillant concours de la société chorale « l'Espérance » et d'artistes distingués de Lille, de Roubaix, de Marcq et de Quesnoy-sur-Deûle.

Prix d'entrée un franc. Chaque billet porte deux numéros pour la tombola qui sera tirée immédiatement après le concert.

PÈLERINAGE EUCHARISTIQUE

à ARMENTIÈRES (Nord)

Sous la présidence de Sa Grandeur Mgr SONNOIS, archevêque de Cambrai, assisté de NN. SS. les évêques : de Lydda, d'Aire-sur-l'Adour, d'Arras, de Tournai, Mgr Pourbaix, évêque auxiliaire de Tournai, et des abbés de Notre-Dame de Sainte-Marie du Mont et de Saint-Sixte; Mgr Baunard, prélat de la Maison de Sa Sainteté, recteur des Facultés libres de Lille; Mgr Dehaisnes, prélat de la Maison de Sa Sainteté, vice-recteur honoraire des Facultés libres de Lille.

DIMANCHE 2 JUILLET 1893

à trois heures très précises

I. — Recommandations et observations générales. — 1. Pour se disposer au pèlerinage eucharistique, les paroisses d'Armentières suivront avec assiduité le triduum qui aura lieu dans chacune d'elles les jeudi, vendredi et samedi précédant le 2 juillet. — Messieurs les curés de toutes les paroisses étrangères qui doivent prendre part à ce pèlerinage sont priés de faire sonner les cloches le samedi 1er juillet, à l'heure de l'*Angelus* du soir, pour rappeler à leurs paroissiens la fête à laquelle ils doivent participer le lendemain.—3. Monseigneur l'Archevêque de Cambrai a sollicité du Saint-Père et il a la confiance d'obtenir une indulgence plénière pour tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, prendront part à ce pèlerinage et prieront aux intentions de Sa Sainteté. Les pèlerins sont donc invités à s'approcher des Sacrements, dans leurs paroisses, le matin même de la fête.—4. A neuf heures, la messe Pontificale sera célébrée dans l'église de St-Vaast par Monseigneur l'Archevêque de Cambrai. Une allocution sera prononcée. Des messes basses seront ensuite dites dans la même église à onze heures et à midi. — *Le Pèlerinage aura lieu l'après midi à trois heures très précises.*

II. — Arrivée et placement des Pèlerins. — Rassemblement à 2 heures 1\|2 très précises aux lieux de réunion ci-après indiqués. Les paroisses et les groupes devant figurer dans le cortège se rangeront, avec leurs prêtres, sous la direction de leurs curés, pour défiler, à deux heures et demie très précises, savoir :

1re section. — En tête l'*Union des Trompettes*. Place des Halles, coin de la rue de la Vignette. Elle précédera la Croix, portée et escortée par les Séminaristes du décanat. Immédiatement après la Croix, les Ecoles Patronages, Cercles et Paroissiens d'Armentières formant un seul groupe. Prendront place ensuite les groupes et paroisses commençant par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L; ils se rangeront l'un après l'autre, sans observer l'ordre alphabétique au fur et à mesure de leur arrivée, dans la *rue de Dunkerque*, et, si besoin en est, *rue Sèche*.

2e Section. — En tête : La grande Fanfare. Rue Nationale, face à la rue Sèche. Immédiatement après prendront place, les paroisses et groupes commençant par les lettres M, N, O, P; ils se rangeront l'un après l'autre, sans observer l'ordre alphabétique, au fur et à mesure de leur arrivée *dans la rue Nationale*.

3e Section. — En tête : La paroisse de Quesnoy-sur-Deûle et sa musique. Rue Denis-Papin, face à la rue Nationale. Immédiatement après prendront place les paroisses et group es commençant par les lettres Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z; ils se rangeront l'un après l'autre, sans observer l'ordre alphabétique, au fur et à mesure de leur arrivée *Rue Denis-Papin*.

4e section. — La société philharmonique, le cortège historique, le cortège symbolique, le clergé, la maîtrise, la troupe angélique, les évêques, les prélats, les autorités et les corps constitués, dans l'église de Saint-Vaast

5e section. — Les sociétés ouvrières, parvis de l'église de St-Vaast, le long du magasin de M. Breuvar.

III. Arrivée et rendez-vous aux lieux de réunion. — A leur arrivée en gare, les pèlerins venant par groupes sont priés de s'adresser aux commissaires de la fête portant le brassard blanc et rouge qui seront chargés de les diriger avant et pendant le cortège. Pour éviter l'encombrement, ils se rendront aux points de réunion désignés ci-dessus pour le rassemblement savoir : Les groupes et paroisses dont les noms commencent par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, en suivant les rues de la gare, de Lille, Grand'place et la portion de la rue de Dunkerque, autrefois appelée rue Dubrulle, où ils seront reçus par les directeurs du cortège portant le brassard rouge et blanc et chargés des groupes se ralliant rue de Dunkerque. Les groupes et paroisses dont les noms commencent par les lettres M, N, O, P, en suivant les *rues de la Gare et Nationale*, où ils seront reçus par les directeurs du cortège portant le brassard rouge et blanc et chargés des groupes se ralliant rue Nationale.

Les groupes et paroisses dont les noms commencent par les lettres Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, en suivant les *rues de la Gare, Philippe-de-Girard, place de la République*, côté droit, jusqu'à la *rue Denis-Papin*, où ils seront reçus par les directeurs du cortège portant le brassard rouge et blanc chargé des groupes se ralliant rue Denis-Papin. Les pèlerins isolés voudront bien s'attacher à une paroisse de leur choix et devront suivre ponctuellement les avis du directeur de cette paroisse. Il est recommandé aux pèlerins de réciter le chapelet dès leur arrivée aux lieux de rendez-vous.

N. B. — Quelques commissaires au brassard rouge et blanc se trouveront à chaque entrée de ville pour renseigner les pèlerins arrivant à pied et en voiture.

IV. Procession. — 1. Les hommes seuls sont admis dans le cortège eucharistique; les femmes sont priées de prendre place aussitôt après le groupe des Sociétés ouvrières fermant le cortège eucharistique. Elles pourront se réunir, en attendant le départ du cortège, place de l'église Saint-Vaast, le long de la façade de l'hospice ; on prendre leur place derrière les Sociétés ouvrières, lorsque le cortège passera dans l'une des rues indiquées à l'itinéraire.— 2. Les paroisses et groupes sont priés de venir avec leurs bannières et leurs flambeaux — 3. Ils défileront tête découverte avec ordre et en rang, six de front, formant autant de groupes qu'il y aura de paroisses représentées.

4. Pendant le défilé, on priera à haute voix, on chantera des cantiques et des hymnes au Très-Saint-Sacrement. — 5. Les *musiques se feront entendre sur le parcours de la Procession.* — 6. Le Très-Saint-Sacrement sera porté par Mgr Sonnois dans une chapelle roulante traînée par des chevaux; il ne faudra donc, afin d'éviter tout accident, étendre sur le sol des rues où passera la Procession, ni roseau, localement appelé *préau*, ni herbe d'aucune sorte. — 7. Tous les Dignitaires ecclésiastiques sont priés de se munir de leurs insignes.

V. — Itinéraire : Le cortège eucharistique partira de l'église Saint-Vaast à 3 heures très précises. Il passera par . Les rues des Douze-Apôtres et des Jésuites à 3 heures 1\|4; la rue de Quesnoy à 3 heures 1\|2; le Rond-Point et la rue des Jardins à 3 heures 3\|4; la rue du Faubourg-de-Lille et la rue Marle à 4 heures; la rue Nationale à 4 heures 1\|4; la rue de Dunkerque, la Grand'Place, la rue de Lille et la rue Marle à 4 heures 1\|2; la rue Neuve à 5 heures; et la place de la République, où la bénédiction du Saint-Sacrement sera donnée à 5 heures 1\|2. — Il rentrera à l'église Saint-Vaast, en passant au milieu des rangs ouverts des Pèlerins ayant précédé le Saint-Sacrement et échelonnés le long de la rue de l'Ecole, de la Grand'Place (*côté de la Mairie*) la rue de l'Humanité et la place Saint-Vaast (*côté du Grand Portail*).

VI *Recommandations particulières.* — Les habitants d'Armentières, même ceux des rues où le Cortège ne passe pas, sont priés d'orner, de pavoiser leurs maisons et d'arborer le drapeau national et le drapeau de la Ville. On recommande instamment à tous les assistants de se tenir dans le recueillement et le silence depuis le commencement de la cérémonie jusqu'à la fin et de se découvrir lors du passage du Saint-Sacrement. Que chacun y apporte toute sa bonne volonté afin que Jésus soit dignement glorifié. Heureux ceux qui, s'agenouillant avec foi, respect et confiance sur son passage, le supplieront avec ferveur de les bénir. Honneur et bénédiction à tous ceux qui auront contribué à la pompe de son pacique et glorieux triomphe. Ce que nous faisons pour ce divin maître, il le récompense toujours au centuple. Osez le glorifier autant qu'il est en votre pouvoir ; car vous ne pourrez jamais assez louer Celui qui est au-dessus de toute louange.

Quantum potes, tantum aude
Quia major omni laude
Nec laudare sufficit !

Ch. BERTELOOT chanoine honoraire de Cambrai, curé-doyen de Saint-Vaast; abbé HUET, curé de Notre-Dame du Sacré-Cœur; abbé LIBRECHT, curé du Sacré-Cœur; abbé DECROCQ, curé de Saint-Roch; abbé NEUVILLE, curé de Saint-Joseph.

Approuvé, Cambrai, le 1er juin 1893.

† MARIE-ALPHONSE, archevêque de Cambrai.

Un programme rédigé par Mgr Dehaisnes, et tiré à 500 exemplaires, sera vendu au prix de un franc par les commissaires et tous les libraires d'Armentières, le jour de la fête.

Billets à prix réduits : Le Comité chargé de l'organisation du pèlerinage a la promesse qu'une réduction de 50 pour cent sera accordée dans toutes les gares du chemin de fer. Il a aussi l'assurance d'obtenir pour diverses directions des trains spéciaux qui seront ultérieurement indiqués.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 8 juin.* — L'accès du Palais-de-Justice est encore interdit au public ; seuls sont admis les prévenus et les témoins.

UN VOL DE RÉCOLTES a été commis à Roncq par deux frères, Louis et Henri Ducatez ; ce dernier, âgé de quinze ans, est remis à ses parents ; quant à l'autre, il est condamné à trois mois.

DES OUTRAGES ont été adressés au garde de Roncq par Auguste *Dhaene qui se voit infliger une peine de quinze* jours.

OUVRIÈRE OUBLIEUSE. — M. Defrete, fabricant à Halluin, savait que depuis quelques temps des ouvriers de son tissage se permettaient de conserver, une fois leur pièce terminée, un certain nombre d'épeules, au lieu de les lui remettre.

Or, il apprit que dernièrement existait chez une ouvrière Amélie D..., un lot de trois cents épeules. Quoiqu'elle fut attachée à son établissement depuis assez longtemps, il porta plainte contre elle, à raison aussi de ce qu'elle avait gardé une partie de chaîne.

La prévenue prétend qu'elle n'a eu, dans cette circonstance, aucune mauvaise intention; qu'elle avait accompli ce que d'autres font, sans nuire aux intérêts du patron. Quant aux *« épeules », c'est son frère, aujourd'hui parti* de la commune, qui les aurait prises, dit-elle, pour son compte. Le Tribunal renvoie la cause à vendredi, pour que les employés de M. Defretin soient entendus.

POUR INFRACTION à la loi relative à la protection des enfants du premier âge, Hermance Demaire, vingt-un francs d'amende.

DES VIOLENCES exercées par Louis Seguedin sur la personne de Delespierre, à Bondues, valent au délinquant huit jours de prison.

DANS UNE RIXE à Croix, François et Alphonse Deberghe ont, dans le courant d'avril, pris la part la plus active ; ils cueillent de ce chef l'un six jours l'autre quatre jours.

CHEZ UN ENTREPRENEUR à Tourcoing, M. Desodt, était employé un individu du nom de Alois Vantroost qui avait détourné au préjudice de son patron des pièces de bois en assez grand nombre : chez lui on avait aussi trouvé du charbon provenant de vol.

Il fut l'objet de poursuites mais quoique cité, il ne comparait pas. Vautroost encourt une peine de quatre mois.

LA TERREUR DE LA FAMILLE. — Presque tous les membres de la famille Vandeputte à Croix sont entendus comme témoins pour avoir à déposer sur les mauvais traitements que leur fils François est inculpé d'avoir exercés sur eux tous et notamment sur le père.

Chacun des témoins n'est plus aussi affirmatif devant le tribunal qu'il ne l'était lors de la première enquête : on sent que les parents s'efforcent de disculper le prévenu et d'atténuer son cas.

François Vandeputte est néanmoins condamné à quarante jours d'emprisonnement.

UN GAMIN de quatorze ans, Henri V......a, à Roubaix, dérobé une montre qu'il a apportée à sa sœur ; celle-ci, sans s'informer d'où l'objet provenait, l'a porté au Mont-de-Piété. De là la comparution de l'un pour vol et de l'autre pour recel.

Le jeune homme est remis à ses parents; quant à sa sœur Mathilde, elle encourt une peine de quinze jours avec sursis.

UN ACCIDENT DE VOITURE causé par un cocher de fiacre, non loin de la Grand'-Place, à Roubaix, avait occasionné la chute d'un marchand de charbons, lequel fut blessé, peu grièvement, il est vrai. De là, citation contre l'auteur de l'accident, *César Lecocq, pour blessures par imprudence.* Quinze jours de prison avec la loi Bérenger.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du jeudi 8 juin.* — LA CLAUSE « LIVRABLE A MES BESOINS. » — M. Bollé aîné, fabricant à Paris, est appelant d'un jugement du tribunal de commerce de Roubaix, du 29 septembre 1892, rendu entre lui et M. Desrousseaux-Defrenne, négociant à Roubaix.

Il s'agit de marchandises commissionnées par M. Bollé et stipulées livrables à ses besoins. Le tribunal condamne ce dernier à se livrer du solde du marché dans l'année suivant la signification du jugement. Il est fait masse des dépens mis par moitié, à la charge de chacun des plaideurs.

M. Desrousseaux demandait que le tribunal fixât un délai pour le prix de livraison. M. Bollé répondait que le tribunal ne pouvait, en impartissant un délai, modifier la convention portant « livrable à mes besoins. »

Les premiers juges ont été d'avis que cette clause ne pouvait être interprétée comme le voulait M. Bollé ; qu'il ne saurait, en effet, dépendre d'un acheteur d'annihiler *un marché, en en retardant indéfiniment l'exécution.*

Les magistrats consulaires décident qu'il faut suppléer dans les contrats les clauses d'usage. Or, disent-ils, « il est d'usage que les marchés du genre de celui soumis au tribunal, soient exécutés dans l'année.»

L'affaire est intéressante. Par suite de l'appel de M. Bollé, elle est soumise à la seconde chambre de la cour. Il y a, d'autre part, un appel incident, formé par M. Desrousseaux, parce qu'une moitié des dépens a été mise à sa charge.

L'affaire a été plaidée par Mes de Beaulieu et Allaert. Nous rendrons compte de l'arrêt.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 8 juin

Présidence de M. le conseiller VIBERT
Ministère public : M. DE SAVIGNON, avocat-général

2e affaire. — **Tentatives d'assassinat et de vol à Lille**

Les accusés sont : 1° François Kerkhove, 22 ans, ouvrier boulanger ; 2° Alphonse Guépin, 23 ans, ouvrier forgeron; et 3° Georges-Hubert Cailleux, 27 ans, sans profession. Tous trois sont sans domicile fixe.

Le 23 avril, ces individus se rendirent au presbytère de Saint-Martin d'Esquermes à Lille, dans le but, d'après l'accusation, d'y commettre un vol, après avoir tué la servante chargée de garder la maison.

Vers deux heures et demie de l'après-midi, les deux premiers frappèrent à la porte. Cailleux faisait le guet à une courte distance.

La servante du curé, âgée de 63 ans, vint ouvrir. Après avoir échangé quelques paroles avec elle, Kerkhove et Guépin lui jetèrent du poivre dans les yeux, la poussèrent contre le mur et la renversèrent. Kerkhove chercha à l'étouffer, en lui comprimant la bouche et le nez et en lui serrant la gorge. Pendant ce temps, Guépin lui portait des coups de pied et de poing.

Les plaintes de la victime attirèrent un sieur Lacroix qui était dans l'arrière-cuisine du presbytère. Il réussit à arrêter Kerkhove. Les deux autres criminels prirent la fuite, mais n'ont pas tardé a être mis en arrestation.

Tous ont avoué. Guépin, cependant a prétendu n'avoir pas jeté de poivre à la servante et ne lui avoir porté aucun coup ; il se serait, à l'en croire, borné à assister à la scène et aux agissements de Kerkhove, son complice.

L'AUDIENCE

Quatre témoins seulement ont été cités à la requête du ministère public. Ce sont Joséphine Steuve, veuve François, 58 ans, cabaretière à Kain; Aline Dupont, femme Camille Jadot, ménagère au même lieu; Jean-Baptiste Squerin, maréchal des logis de gendarmerie à Tournai, et Mathilde Deconinck, femme Devogle, cabaretière à Roubaix.

L'accusé ne conteste pas avoir frappé la victime, mais il discute les motifs qui l'ont fait agir.

On représente à MM. les jurés un couteau taché de sang. Vleighe prétend ne pas l'avoir apporté avec lui; il l'aurait trouvé sur une table, à sa portée, par hasard. D'après les dépositions, au contraire, cette arme n'appartient pas à la veuve François. Jamais personne ne l'a vue chez elle.

Le témoignage de la cabaretière de Kain mérite d'être résumé. La veuve François insista, à maintes reprises, pour que l'accusé partit. Il lui donna des coups de couteau. Elle lui tint alors ce langage suppliant : « Que fais-tu? Que te faut-il? De l'argent! Laisse-moi, tu en auras. »

La victime croit que le premier coup lui fut porté avec un casse-tête. On a voulu l'étrangler. Elle a crié. Le criminel eut peur et s'éloigna.

Elle s'adresse directement à Vleighe; elle l'interpelle : « Tu devrais être honteux de ne pas dire la vérité. Je » n'ai jamais eu un couteau semblable. Tu oses soutenir » que ce n'est pas à toi, ce couteau. Vraiment, tu n'es » pas honteux. Ecoute : tu as du toupet. Oui, tu en as. » Dis donc le contraire; nie le donc, Georges. »

L'accusé : Vous avez tort de soutenir que mon intention était de vous voler. — Le témoin : Mais certainement. — Vleighe : C'est faux. — La veuve François : J'ai 58 ans. Je ne veux pas qu'on attaque mon honneur.

Mathilde Deconinck, la femme Devogle, cabaretière à Roubaix, dépose du fait suivant : Un soir, l'accusé vint frapper à sa porte. Elle refusa d'ouvrir. Vleighe la menaça : « Si vous n'ouvrez pas, vous allez payer cela cher. »

M. Ducoulombier, boulanger à Roubaix, est assigné comme témoin à décharge; mais son nom n'a pas été notifié à M. l'avocat-général. M. le président l'entend en vertu de son pouvoir discrétionnaire. Le témoin déclare avoir été satisfait de l'accusé, pendant que celui-ci était à son service.

DOUBLE CONDAMNATION A MORT

Kerkhove et Guépin, sont, l'un et l'autre, condamnés à la *peine de mort*. La cour décide que l'exécution aura lieu à Lille.

Cailleux, qui seul obtient des circonstances atténuantes, est condamné à *vingt ans de travaux forcés*.

Guépin rit de la peine capitale qui l'atteint. Kerkhove est moins fanfaron, il sourit cependant.

Quatre condamnés à mort en deux jours!

Défenseurs : Mes Georges Legrand, Bertauld et Lallement.

Audience du vendredi 9 juin

Présidence de M. le conseiller VIBERT
Ministère public : M. LANIO substitut du procureur général

1re affaire. **Affaire de mœurs (de Roncq)**

L'accusé Antoine-François Roelens, né à Roulers (arrondissement de Courtrai), est un tisserand demeurant à Roncq et âgé de 62 ans.

Poelens est acquitté. Défenseur, Me Pouey.

2e affaire

COUP SUIVI DE MORT A TOURCOING

L'ACCUSÉ

Florentin Dhaze, ouvrier maçon à Wattrelos, est né à Mouscron, le 11 avril 1861. Il a dont 32 ans.

EXPOSÉ DES FAITS

A Tourcoing, le 10 avril, une querelle s'éleva entre des terrassiers et des ouvriers maçons. Un sieur Vandecastel, ayant été frappé par un sieur Rose, chercha de l'aide dans un cabaret voisin.

Les camarades arrivèrent et se précipitèrent sur Rose. Ce dernier s'enfuit en criant : « Au secours ! » Ses cris attirèrent Dhaze.

Celui-ci se jeta sur les camarades de Vandecastel, et rejoignit un nommé Stender, et lui porta à la tête un violent coup, avec une bêche dont il était muni. La victime eut le crâne fracturé et mourut le lendemain.

Dhaze s'est reconnu l'auteur de la blessure ; mais il a prétendu n'avoir frappé que pour dégager Rose qui était aux prises avec quatre adversaires. Une femme Destombes témoin de la scène qui se passait devant sa maison, aurait déclaré que Stender n'était pas aux prises avec Rose, au moment où le coup de bêche lui a été porté. Il était à quelques mètres de distance, en arrière de ses camarades qui, moins ivres que lui, l'avaient devancé.

Dhaze est condamné à dix-huit mois de prison. Défenseur, Me Hattu.

3e affaire. — **Vols à Bermeries, Obies, Gommegnies, Frasnoy, Gussignies et Taisnières.**

L'accusé Désiré, dit Henri Caré, sans profession, demeurant à Eth, est âgé de vingt-deux ans. C'est un repris de justice qui aurait commis de nombreux vols, en 1892, dans l'arrondissement d'Avesnes.

Le 16 février, soustraction d'une montre et de sa chaîne, à Bermeries; le 19 du même mois, vol de 17 fr., d'un chapelet et de deux canifs, à Obies; le 22, à Gommegnies, deux vols portant sur des foulards, des chaussettes et du numéraire; la nuit suivante, soustraction de lapins à Frasnoy.

L'accusé dérobe le 8 mars, à Gussignies, une chaîne de montre, une bourse et deux porte-monnaie contenant 15 fr. 20; le 10 à Taisnières, 439 fr. 75, deux foulards et un mouchoir.

Le ministère public lui reproche, en outre, un fait d'immoralité sur le territoire d'Houdain.

Caré est condamné à sept ans de travaux forcés. Défenseur, Me Bertauld.

Audience du 7 juin

Dans la première affaire de mercredi (vols), les condamnations doivent être ainsi rectifiées : Jean-Baptiste Lefebvre, cinq ans de travaux forcés; Adolphe Lefebvre, deux ans de prison.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Brior, officier d'administration de 1re classe au gouvernement militaire de Paris, a été désigné pour le 1er corps d'armée.

Notre concitoyen M. Paul Herman est nommé officier d'administration adjoint de 2e classe du cadre auxiliaire du service de l'habillement et du campement au 12e corps d'armée à Limoges.

Pour un DEUIL pressé *tout fait* ou *sur mesure*, voir ou écrire **Au Grand Camélia**, *1, rue de la Gare, LILLE.* Spécialité — Livraison du Deuil complet. Toilettes et accessoires en 12 heures.

Les noir et blanc grande vogue du moment.

Maison fermant ses magasins les dimanches et jours de fête à midi. 71846

NORD

Deux députés du Nord et M. Constans. — La *Petite République française* dit que M. Loubet, en prenant possession du ministère de l'intérieur, trouva les instructions données aux préfets par M. Constans, en vue des élections générales. Les préfets devaient soutenir un certain nombre de députés boulangistes et conservateurs sortants, parmi lesquels, dans le Nord, MM. Lalou et Renard.

La *Petite République*, à ce propos, disait que « M. Lalou, battu aux élections du conseil général à Dunkerque, ne tient plus à se représenter dans le Nord, et le comité (les Champs-Elysées) lui cherche un siège dans le Midi ».

Jeudi soir, la *France*, dont le directeur, on le sait, est M. Lalou, publie la note suivante :

« La *Petite République française* prétend que M. Charles Lalou, député du Nord, a été battu au Conseil général et ne se représentera pas aux élections législatives, dans la première circonscription de Dunkerque. Ces deux informations sont fausses. »

Carte-lettre-réponse. — M. de la Batut, député de la Dordogne, a déposé sur le bureau de la Chambre : 1° un projet de résolution tendant à la création d'une carte-lettre-réponse à 50 centimes (25 centimes pour chaque partie), pouvant être échangée entre tous les pays faisant partie de l'Union postale universelle; 2° une proposition tendant à l'établissement de la même carte-lettre-réponse à 20 centimes (10 centimes pour chaque partie) destinée à circuler dans le service intérieur de la France.

Marquette. — *Facteur-receveur.* — Le ministre du commerce autorise la création d'un établissement de facteur-receveur à Marquette,

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la

Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la

Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la

Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

34656

Echos des élections de Dunkerque. — Les 29 conseillers élus dimanche viennent d'adresser la proclamation suivante :

» Messieurs les électeurs et chers concitoyens,

» C'est du fond du cœur que nous vous remercions de vos suffrages. Nous en sommes profondément touchés.

» Fiers du nouveau témoignage de confiance que vous venez de nous accorder, nous allons reprendre nos travaux avec la ferme résolution de consacrer tous nos efforts à la prospérité de Dunkerque.

» G. LEMAIRE, DUMONT, ETC., ETC. »

Pour le scrutin de ballottage de dimanche prochain, aucun candidat ne s'est encore présenté.

Une garde-barrière et son enfant écrasés par un train à Liessies.— Un horrible accident a eu lieu mardi, vers six heures un quart, au passage à niveau 147, situé entre Trélon et Liessies. Le petit garçon d'une garde-barrière, Mme Martineau, jouait sur la voie quand le train de Maubeuge arriva à toute vitesse. La mère, affolée, s'élança pour sauver son enfant, mais elle fut tamponnée par la locomotive et traînée sur une longueur de plus de 100 mètres.

Quand le train fut arrêté, on se porta au secours de la victime, on retrouva la pauvre femme dans un état épouvantable, les jambes étaient séparées du tronc et la figure était méconnaissable. Quant au petit garçon il était encore vivant, mais dans quel état! une main coupée et une jambe écrasée. Malgré les soins qui lui furent donnés, le pauvre enfant expirait le lendemain après d'horribles souffrances.

Arrestation d'un anarchiste voleur à Armentières. — L'agent de police Herreng a fait mardi soir une excellente capture dans la cité Immobilière, à Armentières.

Cet adroit sergent de ville a saisi le fameux Borrée, âgé de 22 ans, un des lieutenants d'Henri Dupont.

Borrée est également un des auteurs des vols dans les églises de Saint-Vaast, à Armentières, de Lomme, de Pérenchies, de Fleurbaix, etc.

Les pêcheurs d'Islande. — Le capitaine Nicolas Jonnekyndt, commandant la goëlette « Notre Dame-des-Dunes », écrit à la date du 25 mai, de la baie de Onnundar-Fjord, à son armateur, Deck Vanarien, lui annonçant avoir, à cette date, 217 tonnes de morue en cale.

Parti de Dunkerque le 16 mars, il atterrit en Islande le 28 du même mois et ne pêcha rien jusqu'au 14 avril, par suite des brises continuelles du large de la *partie sud*.

Le temps devenant propice dans la deuxième quinzaine d'avril, il captura 230 chanteaux morues équivalent à 155 tonnes, aux environs des îles Westmann.

Il vint ensuite à la côte sud, dans les parages d'Oestre Oerne où il y avait apparence de poissons, dans les premiers jours de mai. Des pluies continuelles et des brises fortes empêchèrent la pêche. Enfin, le 13 mai, il fit route pour la côte ouest de l'Islande et poussa jusqu'au large du cap du Nord où il trouva des morues. Mais des bourrasques continuelles ne permirent pas de pêcher beaucoup; il en profita alors pour rentrer à Onnundar-Fjord où il renouvela sa provision d'eau douce.

Le capitaine compte repartir pour le cap Nord, où il espère faire une bonne pêche.

Il ajoute qu'il a parlé le *15 mai au capitaine de la* goëlette « Mardyckorse », qui avait 200 tonnes de morue dans sa cale.

Les goëlettes « Charmeuse » et « Etincelle » étaient dans la baie d'Onnundar-Fjord à la date où il écrit.

Une autre lettre venue de la côte sud d'Islande, de la goëlette « Marie-Louise, » nous apprend que ce navire avait en cale, dans le courant de mai, 210 tonnes de morue.

Pas de sinistres signalés.

PAS-DE-CALAIS

Une église profanée à Montigny-en-Gohelle. — Le mur de l'église de Montigny-en-Gohelle, a été enfoncé hier, les portes et les serrures de la sacristie brisées, toutes les armoires et tiroirs visités. Les coquins n'ayant pas trouvé d'argent se sont vengés en faisant litière de tout ce qui leur est tombé sous la main, linge, ornements, livre de messe ; tout a été piétiné, déchiré, souillé de cire etc.

Une arrestation a été faite. C'est celle d'un ouvrier peintre qui avait tenu des propos compromettants. Il a été incarcéré à la prison de Béthune.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 juin 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave NADAUD, décédé à Paris-Passy, le 28 avril 1893, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Suivant le désir du défunt, il n'est pas envoyé de lettres de faire-part.

BELGIQUE

LA GRÈVE DES TISSERANDS DE VERVIERS

La situation. — Un referendum sur le nouveau tarif

Notre correspondant particulier nous télégraphie, 7 juin, 9 heures du soir :

L'assemblée des délégués vient de discuter le tarif élaboré hier par les patrons.

Une proposition d'écarter la presse, qui est ici représentée par le *Patriote*, le *Journal de Bruxelles*, la *Réforme*, etc., a été repoussée à l'unanimité moins trois voix et trois abstentions.

La plupart des délégués qui ont pris la parole se sont prononcés contre le nouveau tarif. Après de longues discussions, il a été décidé qu'on soumettrait demain à un *referendum la question de savoir si, oui ou non, les grévistes doivent adopter le tarif* et reprendre le travail.

Le vote aura lieu dans chacun des syndicats, mais le dépouillement du scrutin se fera au local du comité de la grève.

Dans les réunions de quelques syndicats, la majorité s'est prononcée ce matin pour la reprise du travail.

Beaucoup de grévistes regardent le tarif des patrons comme une première victoire.

Il serait cependant difficile de pronostiquer le vote de demain.

**

Midi et demi.— A 3 heures, aura lieu le dépouillement du referendum. Le vote vient de se faire dans chaque syndicat.

Les tisserands de l'établissement Iwan Simonis viennent de déléguer trois des leurs auprès de M. Simonis et de M. Poswik.

Ces tisserands doivent demander à leurs patrons s'ils acceptent le tarif élaboré à la dernière réunion des patrons.

En cas de refus, le syndicat Iwan Simonis examinera *la question de la grève. Si celle-ci était votée, ce serait le* signal de la grève générale.

L'établissement Peltzer entrera, affirme-t-on, dans le mouvement dès que les tisserands Simonis se seront prononcés pour la grève.

Beaucoup de tisserands nous prient de remarquer que, contrairement à ce qu'on a prétendu dans plusieurs journaux, l'ouvrier tisserand ne mange pas de viande et que le loyer de deux places coûte annuellement au moins cent cinquante francs.

Les grévistes saisissent toutes les occasions pour affirmer que la grève est exclusivement économique.

A la Chambre — *Séance du 8 juin.* — M. Woeste continue son discours. Il dit que l'on s'est appuyé sur des pays voisins pour défendre une thèse.

On ne doit pas copier sur les pays voisins, nous avons d'autres mœurs et d'autres habitudes; notre politique est aussi différente.

Il n'est pas exact, dit l'orateur, que dans les pays voisins le Sénat constitue un frein au pouvoir de la Chambre.

Le Sénat des Pays-Bas ne fait qu'enregistrer les décisions de la Chambre.

Le Sénat français a parfois même augmenté les violences de la Chambre, surtout en matière religieuse.

Il n'y a qu'aux Etats-Unis que le Sénat a une voix prépondérante dans les affaires du pays, mais on ne peut pas établir de comparaison avec notre pays.

Les deux Chambres doivent être issues du même principe populaire. Je suis d'avis qu'il faut mettre une barrière au vote plural, car il pourrait, sans cela, donner de fâcheux résultats.

L'orateur examine ensuite les divers systèmes qui ont été mis en présence. On a d'abord présenté la représentation des intérêts, mais cette proposition, toute séduisante qu'elle soit en théorie, effraie en pratique ses plus chauds partisans! Un Sénat basé sur ce principe serait un conflit continuel entre ses différents membres.

M. Woeste n'admet pas l'élection d'un Sénat formé par les conseils provinciaux, car il dit que le Sénat serait la représentation des intérêts provinciaux, il repousse aussi le vote à deux degrés, qui conduirait fatalement à des erreurs.

A la fin de son discours, l'honorable député d'Alost, tout en désirant voir l'accord s'accomplir, croit que le Sénat devrait être élu par des électeurs âgés d'au moins 35 ans.

M. de Moreau dit qu'il n'y a qu'un seul moyen d'arriver à un bon arrangement, c'est de voter la proposition de réorganisation du Sénat telle qu'elle a été admise par la Commission des XXI de la Chambre haute.

M. Wiart dépose une proposition et un texte pour remplacer l'article 53.

Ce texte dit que le Sénat serait élu par les conseils provinciaux et communaux, ainsi que par un nombre d'électeurs proportionné à la population.

La Chambre vote ensuite le protocole et la mise en vigueur de la convention conclue entre la Belgique et la Hollande, réprimant les abus de la vente des spiritueux dans la mer du Nord et le projet de loi relatif à la suppression de la traite, en raison d'un accord conclu entre les membres de la conférence antiesclavagiste.

La séance est levée à 4 h. 10.

Mouscron. — *Un terrible accident.* — Une dame de Tourcoing s'était rendue, jeudi soir, au « Moulin Storme » route de Tourcoing. Elle avait pris avec elle ses deux enfants. La fillette, âgée de huit ans, s'étant approchée trop près des *ailes du moulin fut saisie par l'une d'elles* et violemment projetée sur le sol. Heureusement, la pauvre enfant n'a reçu aucune blessure sérieuse. Tout se borne à quelques petites égratignures. Cependant on craint qu'une commotion cérébrale ne se déclare dans quelques jours.

Tournai. — Par arrêté royal en date du 6 juin, M. Alphonse Stiénon du Pré, président de la Société de musique de Tournai, est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Violent incendie à Tournai. — Jeudi matin, vers 4 heures, le feu s'est déclaré dans les magasins de bois de Mme veuve Dapsens-Dubar, situés le long de l'Escaut.

Ces magasins, qui renfermaient une grande quantité de bois, ont été embrasés en un instant.

Les pompiers ont dû se borner à préserver une maison voisine. Les dégâts sont très considérables.

On ne sait encore positivement si ce sinistre doit être attribué à un accident ou à la malveillance; cependant tout porte à admettre cette dernière hypothèse. Les magasins étaient assurés.

Le vol de 230,000 francs à la Société Générale de Paris. — M. Goron, chef de la sûreté de Paris est descendu à Bruxelles mercredi soir pour rechercher le garçon de recettes Marty qui a dérobé 230,000 fr. à la Société Générale.

Une femme brûlée vive à Anvers. — Une servante de la place Marnix descendait l'escalier tenant une lampe à pétrole allumée à la main. Probablement par suite d'un faux mouvement la lampe lui échappa, fit explosion, et communiqua le feu à ses vêtements. L'infortunée fut littéralement carbonisée des pieds à la tête. Elle est morte bientôt après non sans avoir enduré d'atroces souffrances.

Un meurtrier de 11 ans. — A la suite d'une dispute futile, un gamin de onze ans et demie, de Boussu, a tiré un fort couteau de sa poche et l'a planté dans le dos de son compagnon de jeu, un gamin de dix ans, avec une rage telle que l'enfant eu l'omoplate transpercée et un poumon atteint par la lame du couteau.
La victime est à toute extrémité.

Les drames du braconnage. — Un garde-chasse, Nicaise Vandewiele, était allé faire une tournée dans les environs de Sotteghem. Ayant rencontré un braconnier qu'il voulut mettre en contravention, celui-ci fit feu.

Le malheureux Vandewiele fut atteint en pleine poitrine et s'affaissa dans une mare de sang. Il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. La victime avait quatre enfants.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Samedi 10 juin 1893, de 3 à 6 h. 1\|2 du soir, inscription et mise en panier pour grand concours de Chantilly (175 kilomètres) Prix d'honneur 100 francs, organisé par l'Union Fédérale Colombophile, au siège de la société « La Flèche » fédéral chez M. Henri Nollet, boulevard Beaurepaire, 136, (au Pile). Mise par pigeon 1 fr. 50, les pigeons à 0,50 centimes participent aux prix d'honneur, poule unique à 0,25 cent., poule à 0,50 c. 1 prix par 50 inscriptions.

Poules facultatives à 1, 2, 3, 5, francs. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soudée (J. Rosoor). Constatation obligatoire par l'appareil automatique perfectionné ou reconnu par la Fédération (Vanden Bossch). Convoyeur M. J. Dedoncker

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 11 juin, un 2 de 3 mort pour 25 fr. avec paires de plaisir à 5 francs à l'estaminet du Coq Brutal, rue de la Chaussée, contre les Jeunes amateurs de Mouveaux. Tous coqs 5 à 6 livres.

MOUVEAUX. — Mardi 13 juin, à l'occasion de la ducasse, un grand combat de coqs aura lieu chez M. Pierre Altruy, cabaretier à l'estaminet du Vert Pré.

TIR A L'ARC

ROUBAIX. — Dimanche 30 juillet, l'ancienne société du « Grand Cheval blanc » offre un tir à l'arc au but chez M. Desbarbieux-Desmasure, rue de Lannoy, 292 Il y aura 200 francs de prix en espèces. La mise sera de 60 centimes. Le tir commencera à dix heures et continuera sans interruption.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 8 juin.* — Louis Mortiers, rue Solférino, 58. — Blanche Honoré, rue de Choiseul, cour Lefebvre, 20. — Louise Baert, rue Turgot, cour Duforest, 4. — Raymonde Deneve, rue Archimède cour Destailleurs, 4. — Lucien Allard, rue de l'Epeule, cour Govaert, 15. — *Déclarations de décès du 8 juin.* — Zélie Clarisse, 2 ans, rue Cuvier, 28 — Gantier, présenté sans vie, boulevard Gambetta, 200, chez Petrieux. — Vandendunzeu, présenté sans vie, rue de Lille, cour Fauvarque, 1. — Jules Legrand, 23 ans, rue de Menin, 60. — Désiré Desobry, 48 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 7 juin.* — Emma Vamneeren, à la Marlière. — Angèle Vanlaer, rue de Wailly. — Edmond Maes, rue Messiaen. — Jeanne Dhaze, à la Marlière. — *du 8 juin.*—Antoinette Wagnon, rue de Mouveaux. — Eugène Deltombe, rue d'Anvers. — Jules Desmettre, rue Lerouge. — Hélène Laverzé, rue Houchard. — Henri Tavernier, Pont-de-Neuville. — Aline Deletombe, rue des Phalempins — Jeanne Lebrun, rue de Paris. — *Mariage du 7 juin.* — Augustin Fourleignie, 23 ans, courtier, et Marie Douchies, 21 ans, servante. — *Déclarations de décès du 7 juin.* — Arthur Isembacq, 31 ans, rattacheur, boulevard Gambetta. — Henri Rousel, 40 ans, concierge, rue de Renaix. — Berthe Duterte, 1 an, rue du Tilleul. — Julia Loridan, 1 an, rue de la Cloche. — *Du 8 juin.* — Sophie Becue, 73 ans, sans *profession*, rue des Carliers. — Louis Debruyne, 3 mois, rue de la Cité. — Angèle Cromelincke, 66 ans, rue de la Marlière.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 juin.* — Marie Vandamme, au Christ-Daël. — Blanche Vanreuterghem, rue Frazet. — Arthur Cornette, rue de Linselles. — Germaine Canard, rue Turbigo. — Emile Vernelle, au Sébastopol. — Georgine Meeuros, rue Basse. — Edmond Devloo, au Moulin Dupont. — Edmond Dupont, au Gravier. — Marie Lagache, cour Despret. — Jean Chambeau, au Mont. — *Déclarations de décès du 1er au 8 juin.* — Achille Delberghe, 3 ans, cité Notre-Dame. — Jules Sion, 1 an, au Mont. — Pauline Bouckuydt, 19 ans, rue de Linselles. — Marie Destoop, 4 mois, rue Philippe-de-Girard — Marie Tassaert, 10 ans, au Moulin Dupont. — Julia Onraet, 7 semaines, rue de la Procession. — Joséphine Leplat, 79 ans, rue Palestro.

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Tournée Jules Rivey, le dimanche 11 juin 1893, à 8 h. 1\|4. Une seule représentation de TRAIN DE PLAISIR, comédie-bouffe en 4 actes de MM. Hennequin et Saint-Albin.— On commencera par LE RENARD BLEU, comédie en un acte.

MOUVEAUX. — Deux grands bals seront donnés les dimanches 11 et lundi 12 juin chez M. Pierre Altruy, cabaretier à l'estaminet du Vert-Pré, à l'occasion de la ducasse du quartier et le jeudi suivant, un grand bal au vin avec grand orchestre. Entrée deux francs donnant droit à une bouteille. Tartes, jambon et liqueurs de 1er choix.

Recommandé par son Ami

Je soussigné Pouget Louis Gaulard, de St-Aubin, certifie que l'année 1890, atteint d'un lumbago qui avait résisté à tous les remèdes et même à un fort vésicatoire j'ai été guéri radicalement par le St. Jacobs Oil qui m'avait été recommandé par mon ami, M. Antoine Pougaud, ce dont je le remercie beaucoup, POUGET LOUIS GAULARD,
c34867 St-Aubin du Jura.

Les personnes qui boivent de l'eau de **VICHY** feront bien de se méfier des substitutions et de toujours exiger des sources de l'Etat ; les principales sont ; **Célestins, Grande-Grille, Hôpital,** puisement et embouteillage surveillés par un représentant de l'Etat, le nom de la source est sur l'étiquette, le bouchon et la capsule. Exiger sur les pastilles fabriquées réellement avec les sels extraits des Eaux de Vichy, la marque de la Compagnie fermière, 33776

TÉLÉPHONES PERFECTIONNES
pour réseaux et lignes privées
Sonneries et Appareils Électriques
PARATONNERRES
PORTE-VOIX, CONTROLEURS DE RONDES, etc., etc.
Ele RAVET
EXPERT DU GOUVERNEMENT
27, Rue de la Gare, 27 ROUBAIX Téléphone n° 409 | 51 bis, Bd de la Liberté LILLE Téléphone n° 240
ABONNEMENTS ET ENTRETIENS
339096 - 0559

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils
Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de produits alimentaires.
Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.
34351

MODES
MAISON DE L'ABEILLE
L. VERVIAL
Rue Esquermoise, 25, LILLE
Agrandissement du Salon de Modes. — Choix considérable de Chapeaux modèles, sortant des premières maisons de Paris (chaque semaine renouvelés).
Fournitures pour Modes et Couture.
Maison la mieux assortie du département. 71239—34611

Cie GRESHAM établie en 1854, à Paris
Traite toutes les combinaisons d'**ASSURANCES** sur la **VIE**
participation à 90 0/0 dans les bénéfices
Risques GUERRE, VOYAGES, DUEL, SUICIDE GARANTIS
RENTES VIAGÈRES
Prospectus et renseignements GRATIS et FRANCO dans ses Immeubles : 30, Rue de Provence, PARIS.
M. Scrépel, 39, r. du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 34312

TAPIS ET TENTURES
Foyers, Carpettes, Portières, Tapis, Moquette, Aubusson. Spécialité de Tapis de table en peluche, soie et laine.
DÉPOT DE FABRIQUE
Il sera réservé un escompte de 5 à 8 0/0 aux personnes qui voudront bien nous charger de leur installation en tapis et tentures. 34044
L. DECRAENE-MATHIEU
28, Rue de la Gare, ROUBAIX
OUVRAGES d'agrément
BRODERIES EN TOUS GENRES
Tapisseries fantaisies ET DE STYLE
ORNEMENTS D'ÉGLISES ÉCHANTILLONNÉS
FOURNITURES pour tous ouvrages
LEÇONS A DOMICILE

ADRESSE COMMERCIALE
Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripleinse t métal. **Edouard Defretin**, 15, rue Plutarque.

Caoutchouc Industriel
Emile DEGRAVE
ROUBAIX
TÉLÉPHONE N° 233 33460

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

9 juin.

Les cotes restent inchangées sur les différents marchés et partout l'allure générale reste la même que les jours précédents.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHES D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 7 juin.

Le cours de l'or est à 321 0\|0 piastres papier monnaie.

Varsovie, 3 juin.

Les affaires ont été peu actives ces dernières semaines, mais uniquement faute d'aliments. Le stock est fortement réduit et les fabricants qui ont toujours de grands besoins sont obligés de se pourvoir en Prusse. En laines indigènes (Pologne) on a fait quelques achats de 85 à 88 thal. pol. et en meilleures laines campagnardes de 64 à 68 th. pol. Le stock total sur place ne comporte pas encore 2400 pouds (800 qtx) et qui sont en mains fermes, (Banque de l'Etat). En affaires par contrat les négociants et les fabricants achètent couramment à une plus value de 6 à 8 thal. pol. sur les prix de l'année passée.

Arles, 6 juin.

Il s'est traité des affaires importantes sur nos marchés. Il a été payé de 185 fr. les 100 kil. à 150 fr. les 100 kil., selon qualités. Les cours n'ont pas subi de dépréciation comparativement à ceux pratiqués la précédente campagne. On constaterait au contraire un peu d'amélioration.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 9 juin.

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité 140 balles Plata ... b. Algérie.

Havre, 8 juin.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — La cote de ce matin a été haussée de 50 cent. marché soutenu peu d'affaires.

A terme on a traité 175 balles dont détail suit : 25 balles Buenos-Ayres sur juillet à 148,50; 25 b. dito sur novembre à 144, 25 b. dito sur décembre à 144,50 et 100 b. sur janvier à 145,50.

Voici les cours de cloture : juin 139,50 ; juillet